

Avis relatif à Rio+20

- A la demande du Ministre des Finances et du Développement durable, Steven Vanackere, dans sa lettre du 20 janvier 2012
 - Préparé par les groupes de travail relations internationales et stratégies
 - Approuvé par l'assemblée générale par procédure écrite, le 12 mars 2012¹
 - La langue originale de cet avis est le Néerlandais
-

1. Contexte

- [a] Vingt ans après le *Earth Summit* (UNCED, 1992), les Nations Unies organisent une nouvelle conférence sur le développement durable (UNCSD) qui se tiendra au Brésil, du 20 au 22 juin 2012, sous le nom de Rio+20. En 2011, le CFDD a émis trois avis² relatifs à Rio+20. Le Conseil confirme à nouveau le contenu des avis émis en 2011.
- [b] La version du 'outcome document' de Rio+20 appelée 'zero draft'³ fut publiée le 10 janvier sous le titre « *The Future We Want* ». Dans le présent avis, le Conseil donne son évaluation de ce zero draft. Par ce nouvel avis, et tel que demandé par le Ministre, le Conseil veut livrer un apport à la position belge durant Rio+20 et aux travaux de préparation dans le cadre de l'UE.
- [c] Le présent avis suit la structure du zero draft. Dans la mesure du possible, il est fait référence aux parties spécifiques du zero draft.

2. Avis

2.1. Remarques générales concernant l'ensemble du zero draft

- [1] Le Conseil accueille le zero draft comme texte de base pour les négociations à venir concernant le *outcome document* pour Rio+20. Le Conseil reconnaît que le secrétariat de l'ONU a livré une tentative convaincante pour rédiger une première proposition de texte de négociation. Pour autant que la volonté politique soit présente, ce texte pourrait être une voie pour arriver à un résultat final acceptable et inspirateur lors du sommet de Rio.
- [2] Pour arriver à un tel résultat, le texte devrait toutefois être profondément renforcé dans sa totalité. Le Conseil s'attend à ce que la Belgique et l'UE jouent un rôle actif dans ce processus.
- [3] Le Conseil trouve que le zero draft contient déjà un bon nombre de points positifs qui pourraient contribuer à un résultat final satisfaisant lors de Rio+20 – surtout si la formulation de ces points peut être davantage renforcée. Le Conseil se réjouit entre autre du fait que les SDGs (Sustainable Development Goals)⁴ soient repris dans le texte.

¹ L'avis a été approuvé par tous les membres ayant voix délibérative, à l'exception de Ann Nachtergaele (FEVIA), Brigitte Gloire (Oxfam), Isabelle Callens (FEB), Isabelle Chaput (Essenscia), Marie-Laurence Semaille (FWA), Piet Vanden Abeele (UNIZO), qui se sont abstenus.

² [2011a03](#), [2011a10](#) et [2011a11](#)

³ [Zero draft of the outcome document](#)

⁴ Pour de plus amples informations, voir p.ex.:

http://www.uncsd2012.org/rio20/content/documents/218Issues%20Brief%206%20-%20SDGs%20and%20Indicators_Final%20Final%20clean.pdf

- [4] Le Conseil trouve décevant le ton général du zero draft. La majorité du texte est rédigée explicitement au conditionnel, sans libellés qui expriment des engagements clairs. De ce point de vue, le texte doit certainement être renforcé en vue de la conférence de juin.
- [5] Vu l'urgence au niveau de la société, le Conseil s'attendait à une avancée plus importante concernant les deux thèmes principaux : 'l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté' et 'le cadre institutionnel pour le développement durable'. Rio+20 devrait arriver à engendrer un tournant suffisamment prononcé pour ces deux thèmes, sinon le résultat réel de la conférence restera fort limité.
- [6] Pour le Conseil, le manque d'équilibre que présente le zero draft entre les trois dimensions du développement durable est préoccupant. Le zero draft défend le principe de l'intégration des dimensions écologique, sociale et économique, mais cette vision intégrale ne se traduit toutefois pas de façon suffisante dans le texte. Le Conseil demande de mettre davantage l'accent sur la dimension sociale du développement durable, par rapport à ce que prévoit actuellement le zero draft. L'iniquité sociale et les différences de prospérité dans et entre les pays, qui ne font tous deux que croître, requièrent une action urgente car elles freinent les efforts livrés en faveur du développement durable et de la répartition équitable. En outre, une transition juste doit garantir du travail digne et des emplois de haute qualité. Nous exhortons à la ratification et la mise en œuvre des *Core labour standards* de l'OIT. Le Conseil demande à notre pays d'œuvrer activement pour corriger ce déséquilibre.
- [7] Le Conseil regrette que le texte ne prévoie aucun terme clair faisant référence à la nécessité d'une gestion durable du capital naturel. Rio+20 devrait donner lieu à un engagement univoque, garantissant des investissements futurs pour le rétablissement et le maintien du capital naturel. Un élément positif est le fait que le texte mentionne explicitement la capacité de charge des écosystèmes planétaires. Le Conseil demande que cette mention soit certainement maintenue dans le texte et que les objectifs repris dans le texte – entre autres dans le domaine des activités économiques – soient systématiquement mis en lien avec la volonté de recadrer les activités humaines dans les limites de la capacité de charge écologique.
- [8] Le Conseil est partisan d'une politique prévoyant un mélange de différents instruments, tant des instruments 'doux' que plus 'durs'. Ce mélange n'est pas toujours équilibré dans l'ensemble du zero draft. Dans certains cas, une convention volontaire peut être un instrument très utile qui laisse une marge pour un dynamisme propre. Mais dans beaucoup d'autres cas, certaines formes de régulation ou la définition d'objectifs contraignants sont nécessaires ou indiquées. En prévoyant une meilleure combinaison dans le zero draft, on renforcerait le niveau d'ambition du texte et on éviterait un manque d'engagement.
- [9] Le Conseil se réjouit de l'attention que le zero draft porte au rôle des différents acteurs de la société civile dans un processus de développement durable. Le Conseil est convaincu que seule une stratégie de participation active des différentes parties prenantes permet de faire les pas nécessaires dans la bonne voie. Il est souhaitable de parler en termes plus clairs de cette participation dans le zero draft. Tenant compte de la complexité et de l'urgence des défis actuels, il serait souhaitable d'accorder plus d'attention à des formes de gouvernance plus contemporaines. Dans le zero draft, l'accent semble souvent être mis sur les rôles distincts des différents 'major groups' et sur une approche basée sur les secteurs économiques traditionnels. Le Conseil est convaincu qu'une plus-value importante peut être générée par des modèles développés selon une logique de transition et par une approche basée sur une logique de cycle de vie et de chaînes de valeur (value chains). Des autorités publiques et différentes parties prenantes de notre pays ont développé ces dernières années une expertise importante dans ces deux domaines. Le Conseil les invite à mettre en œuvre cette expertise pour renforcer le résultat de Rio+20.

[10] Le Conseil est d'avis que le texte dans sa totalité offre une vision trop limitée sur l'innovation et qu'il semble trop s'orienter sur l'innovation technologique. Il s'agit certes d'une forme d'innovation importante mais, pour réaliser les changements préconisés, il serait utile de mettre aussi en exergue l'importance de l'innovation sociale, des échanges de bonnes pratiques (best practices) et des modèles de collaboration innovants.

2.2. Remarques concernant la 1^{ère} partie du zero draft : “Preamble/Stage setting”

[11] La conférence Rio+20 ne peut simplement être une conférence de suivi, se limitant à l'établissement d'un état des lieux. Rio+20 doit avoir l'ambition de faire mieux que Rio 1992 et Johannesburg 2002.⁵ Il ne faut pas que les acquis de ces conférences soient atténués. Au contraire, il faudrait que l'on continue à actualiser et renforcer ces acquis. Cette ambition devrait être formulée de façon suffisamment tranchante dans la cette partie du zero draft.

2.3. Remarques concernant la 2^e partie du zero draft: “Renewing Political Commitment”

[12] Il est positif que les principes de Rio soient reconfirmés dans cette partie du texte. Ils ne sont toutefois pas appliqués de façon conséquente dans l'ensemble du texte. Le Conseil est d'avis que tous les principes de Rio sont importants, mais demande une attention particulière pour le principe de précaution (principe 15) et pour le droit au développement (principe 3).

[13] Le principe des '*common but differentiated responsibilities*' est à nouveau confirmé, ce qui est très important. Dans l'élaboration ultérieure au fil du texte, l'application de ce principe n'est toutefois pas assez systématique par rapport aux attributions des actions à certains pays ou groupes. Le Conseil tient également à souligner qu'il est important de tendre vers un *level playing field* entre les différents pays.

[14] Au cours des 20 années qui nous séparent de Rio 1992, certaines autorités mais aussi certaines entreprises et organisations ont déjà intégré le principe du développement durable dans leur propre cadre de politique et d'action. Il s'agit d'acteurs qui sont conscients du défi et qui ont la volonté d'agir. Ces pionniers ont déjà livré des efforts. Il serait positif que le zero draft mentionne plus explicitement ces exemples positifs, afin de les soutenir par rapport à d'autres exemples où il n'est aucunement question de cette intégration.

[15] Malgré les efforts que de nombreux acteurs ont livrés, il est navrant de voir à quel point les résultats réels de ces vingt ans de développement durable sont limités (entre autre du point de vue de la lutte contre la dégradation environnementale et de sa remédiation), de la diminution des inégalités), alors que la richesse mondiale a doublé depuis 1992. On note même parfois un recul par rapport à 1992. L'urgence de certains défis écologiques et sociaux rend ce constat encore plus poignant. Le zero draft ne va pas assez loin dans l'accusation des faibles résultats atteints par la politique menée depuis 1992. (→11)

[16] Un certain nombre de propositions concrètes et importantes sont désormais reprises dans la partie 5 du zero draft. C'est une bonne chose qu'elles soient reprises à cet endroit. Il serait favorable pour l'équilibre total du zero draft – entre autres en vue d'augmenter l'attention pour la dimension sociale – que ces propositions soient également mentionnées dans la partie 2. Citons comme exemple le *universal social protection floor*⁶, un principe que le Conseil soutient pleinement.

⁵ Pour l'historique du développement durable dans le cadre de l'ONU, voir :

<http://www.uncsd2012.org/rio20/history.html> .

⁶ <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1321> .

[17] Le plaidoyer repris dans cette partie en faveur d'un cadre global pour la promotion de la responsabilité sociétale et du rapportage de durabilité auprès des grandes entreprises est un élément positif. Ce cadre doit s'accorder aux formulations des conférences de 1992 (où il était question d'un « agreed international framework on SD ») et de 2002. (→24)

2.4. Remarques concernant la 3^e partie du zero draft: “Green Economy in the context of sustainable development and poverty eradication”

[18] Le Conseil continue à défendre le fait que l'on doit œuvrer pour qu'une définition de 'l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté' (GESDPE) soit reprise dans le zero draft. A ce niveau, le Conseil fait référence à la définition du *UNEP Green Economy Report*.⁷

[19] Le Conseil demande dans cette partie du texte une mention nettement plus claire d'une politique forte concernant la consommation et la production durables (SCP). Le Conseil se réjouit de voir une telle référence dans la partie 5, mais souhaite qu'un plaidoyer en faveur du SCP soit également intégré de façon structurelle dans la partie 3.

[20] Le Conseil demande que cette partie fasse explicitement référence au principe de la transition juste. La partie 5 prévoit des propositions pour des *green and decent jobs*, ce qui est positif, mais ce principe devrait également être intégré dans la partie 2.

[21] Par ailleurs, le Conseil est d'avis qu'il est indispensable d'avoir une politique cohérente dans le domaine de la GESDPE. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une bonne harmonisation des objectifs dans les différents domaines et niveaux politiques.

[22] Le Conseil demande également de mentionner explicitement, au niveau des objectifs de l'économie verte, qu'il est nécessaire d'œuvrer pour plus d'équité et pour un accès équitable aux ressources naturelles pour tous. (→26)

[23] Au niveau de la mention concernant la combinaison de politiques pour une économie verte, le Conseil souhaiterait également qu'il soit fait référence à une politique de recherche et d'innovation axée sur la durabilité. (→32)

[24] Dans cette combinaison de politiques, il faudrait également mentionner une cartographie systématique de la totalité des coûts écologiques, sociaux et économiques ainsi que des avantages et des inconvénients. (→32)

[25] Le Conseil se réjouit de la proposition d'une *knowledge sharing platform* pour l'économie verte. Il demande que notre pays s'engage avec force dans la promotion de cette idée et qu'il insiste sur des accords clairs pour sa mise en œuvre. (→33)

[26] Le Conseil soutient l'intention d'élaborer une série d'indicateurs solides pour la GESDPE (le Conseil est aussi d'avis qu'il doit s'agir d'indicateurs universels). Par ailleurs, le Conseil est d'avis que le texte gagnerait en force si les dispositions concernant ces indicateurs étaient renforcées. Le résultat de Rio+20 doit être plus qu'un calendrier pour le développement d'indicateurs. Dans ses avis précédents, le Conseil a fait des suggestions concrètes pour le choix des indicateurs. Le Conseil signale également que l'intention de développer des indicateurs n'est a priori pas la même chose que l'intention de réduire effectivement les pratiques non-durables.

⁷ <http://www.unep.org/greeneconomy/GreenEconomyReport/tabid/29846/Default.aspx>.

- [27] Le Conseil se réjouit du fait que l'on mentionne l'intention de développer un paquet de mesures, notamment dans le domaine financier, pour aider les pays du Sud à développer une économie verte. A cet égard, il est positif qu'il soit fait mention 'd'instruments financiers innovateurs'. Le Conseil préférerait toutefois que ces instruments soient cités concrètement dans le texte. Dans ce contexte, le Conseil fait référence à son plaidoyer, repris dans un avis précédent concernant Rio+20, en faveur de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières et d'une taxe sur les émissions de CO2. (→42)
- [28] Le Conseil demande également que les technologies que l'on souhaite transférer soient durables. (→42)

2.5. Remarques concernant la 4^e partie du zero draft : "Institutional Framework for Sustainable Development"

- [29] Le Conseil soutient explicitement le principe du renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable (IFSD). A cet égard, il faudrait toutefois signaler plus explicitement la nécessité du *mainstreaming*, également au sein des organisations financières et commerciales internationales. (→44)
- [30] En ce qui concerne les deux alternatives mentionnées, le Conseil choisit celle de la création d'un *Sustainable Development Council* (SDC) et préfère donc cette option au maintien inchangé de la *Commission on Sustainable Development* (CSD). Pour le Conseil, il ne s'agit toutefois pas de créer simplement une nouvelle institution, ni de minimaliser le travail important effectué par la CSD. Il faut que la nouvelle structure présente une plus-value claire par rapport au système existant, notamment pour ce qui est du renforcement effectif du développement durable dans le cadre de la procédure de prise de décision de l'ONU. (→49alt)
- [31] En ce qui concerne les deux alternatives mentionnées, le Conseil défend la revalorisation de l'UNEP (*United Nations Environment Programme*) pour en faire une *specialized agency*. Le Conseil n'est donc pas convaincu qu'un simple renforcement des capacités de l'UNEP soit suffisant pour engendrer une réelle amélioration dans le domaine de la *international environmental governance* (IEG). (→51alt)
- [32] Le Conseil soutient l'idée de désigner un médiateur pour les générations futures et demande que notre pays aide à défendre cette idée. (→57)
- [33] Le Conseil se réjouit de ce qu'il soit fait référence au principe 10 de Rio concernant la participation, mais préfère une formulation plus forte qui fasse le lien avec la Convention d'Aarhus.⁸ (→58)
- [34] Pour soutenir la revalorisation du développement durable au sein des organes intergouvernementaux (GA, ECOSOC, SDC) et pour rendre possible le développement d'expertise et la préparation de la politique en fonction de l'intégration des trois piliers, il est nécessaire de renforcer le secrétariat des Nations Unies. Le secrétariat doit être dirigé par un fonctionnaire qui fait autorité. Dans le cadre de sa fonction, il sera également chargé d'atteindre l'objectif d'intégrer le développement durable dans les idées dominantes au sein de la totalité du système Onusien (*mainstreaming*). Le CFDD incite le gouvernement à défendre avec force l'idée de la nécessité de mettre en place un support administratif et un fonctionnaire de haut niveau qui soit suffisamment visible.
- [35] Pour le Conseil, il est positif que le *zero draft* reconnaisse l'importance majeure des conseils pour le développement durable. Le Conseil demande toutefois que cette mention soit reformulée, afin de

⁸ Pour information, voir p.ex. : <http://ec.europa.eu/environment/aarhus/>.

citer explicitement les conseils nationaux et sous-nationaux composés de multiples parties prenantes. (→61)

[36] Le Conseil soutient qu'il soit fait mention de la politique de développement durable des villes, mais insiste pour que cette politique ne se fasse pas au détriment du développement durable des zones rurales. (→62)

Annexe 1. Membres de l'Assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis

- Le président et 2 vice-présidents :
Theo Rombouts, Jan Turf, Anne Panneels
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement :
Jacqueline Miller (IEW), Sabien Leemans (WWF), Lieze Cloots (BBL)
- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement :
Gert Vandermosten (VODO), Jo Dalemans (Broederlijk Delen), Brigitte Gloire (Oxfam), Nicolas Van Nuffel (CNCD-11.11.11)
- 1 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs :
Christian Rousseau (Test-Achats)
- 2 des 6 représentants des organisations des travailleurs :
Bert De Wel (ACV), Claude Rolin (CSC)
- 5 des 6 représentants des organisations des employeurs :
Isabelle Chaput (Essenscia), Isabelle Callens (FEB), Ann Nachtergaele (FEVIA), Piet Vanden Abeele (UNIZO), Marie-Laurence Semaille (FWA)
- 0 des 2 représentants des producteurs d'énergie :
- 4 des 6 représentants des milieux scientifiques :
Monique Carnol (ULg), Dries Lesage (UGent), Jean-Pascal van Ypersele (UCL), Lieve Helsen (KU Leuven)

Total : 22 des 38 membres ayant voix délibérative

Annexe 2

Réunions de préparation de cet avis

Les groupes de travail relations et stratégies internationales se sont réunis les 3 et 13 février pour préparer cet avis.

Annexe 3

Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis

Président

- Dries LESAGE (président)(UGent)

Membre CFDD avec voix délibérative et leurs représentants

- Mathias Bienstman (Bond Beter Leefmilieu)
- Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
- Bert DE WEL (CSC)
- Birgit FREMAULT (FEB)
- Brigitte GLOIRE (Oxfam Solidarité)
- Sabien LEEMANS (WWF)
- Bram MOESKOPS (11.11.11)
- Véronique RIGOT (CNCD – Opération 11.11.11)
- Sébastien STORME (FGTB)
- Gwendoline VIATOUR (WWF)
- Hielke VAN DOORSLAER (Oxfam Wereldwinkels)
- Kristof VOLCKAERT (Boerenbond)

Experts et conseillers scientifiques invités

-

Excusés

- Lieze CLOOTS (Bond Beter Leefmilieu)

Secrétariat CFCC

- Jan DE SMEDT
- Jan MERTENS